

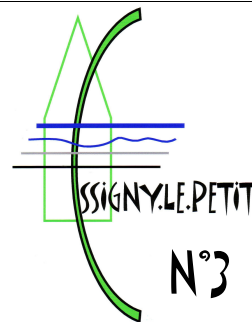
**En mairie d'Essigny-le-Petit, le 1er avril 2007**

**SECRETARIAT DE MAIRIE ouvert le lundi et le jeudi de 18 h 30 à 19 h 30.**

**Téléphone et télécopie : 03 23 07 96 79**

**Courriel : [mairieessignylepetit@wanadoo.fr](mailto:mairieessignylepetit@wanadoo.fr)**

**Site : <http://essignylepetit.ifrance.com>**



vie municipale — vie municipale — vie municipale — vie municipale

## Décision du conseil municipal bientôt les éoliennes

Le conseil municipal essignyacois s'est réuni selon la procédure d'urgence absolue ce samedi 31 mars à 20 heures. Un seul point à l'ordre du jour, comme l'exige cette procédure prévue à l'article L. 2222-2 du CGCT : les éoliennes.

En effet, le 31 mars 2007 était la date butoir pour autoriser l'érection d'éoliennes sur le terroir communal. Au-delà de cette échéance, la manne financière était beaucoup moins intéressante pour la commune : 500€ par an et par éolienne au lieu de 10 000€.

Le représentant du constructeur (la société CduVent), Monsieur Brocheton a exposé tous les avantages que la commune pouvait tirer des éoliennes :

10 000€ par éolienne dès la signature de la délibération puis autant à chaque échéance annuelle

5 ans après, soit le 01/04/2012, fourniture à demi-tarif de l'électricité aux Essignyacois

10 après, soit le 01/04/2017, fourniture gratuite de l'électricité

20 ans après, soit le 01/04/2027, remise des éoliennes à la commune, à charge pour elle de les démanteler en fin de vie.

Les discussions ont été tendues au sein du conseil et le vent de la discorde a soufflé sur l'assemblée délirante. Il a fallu toute la diplomatie du 1er magistrat pour que l'unanimité se fasse sur le projet qui a été adopté quelques minutes après les douze coups de minuit.

Satisfaits de cette sage décision, les élus et le constructeur ont trinqué après la signature d'un chèque de 80 000€ pour les 8 éoliennes annoncées dans la presse locale récemment (l'Aisne Nouvelle du samedi 10 mars 2007). Ce chèque sera déposé au Trésor public dès lundi 2.

A la sortie, les conseillers échafaudaient des projets aussi pharaoniques qu'inattendus :

- le rebouchage des trous dans les trottoirs
- l'installation d'un barbecue sur l'aire de pique-nique
- l'acquisition d'un vélo pour les déplacements intra-muros du secrétaire de mairie.
- la limitation de la vitesse à 10 km/h et pose de radars automatiques dans chaque voie communale

Il serait également envisagé d'équiper les chiens de limiteurs d'aboiements réglables (80 décibels le jour, 60 décibels la nuit) et les chats de GPS les empêchant de divaguer au-delà de la propriété de leurs maîtres.